

Réf : CA2025/04

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MOTION CONCERNANT LA CRÉATION DES KEY LABS

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 31 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve la motion figurant en annexe n°1 de la présente délibération.

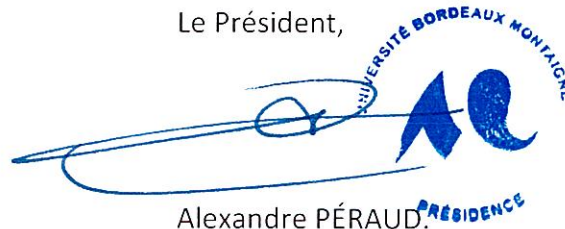
Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 31 janvier 2025.

Membres présents	15
Membres représentés	14
Abstention (s)	1
Votants	18
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	18
Pour	18
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD. PRÉSIDENCE

Publié le :

10 FEV. 2025

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

12 FEV. 2025

Annexe n°1 - Motion concernant la création des *Key Labs*.

Le conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne, réuni le vendredi 31 janvier 2025, s'associe aux interrogations et inquiétudes suscitées par le projet d'instauration des *Key Labs* par le Président-Directeur général du CNRS.

Il rappelle que cette décision a été prise sans concertation avec les UMR et universités impliquées au mépris des logiques territoriales et des dynamiques de site dont les universités et le CNRS sont conjointement garants.

Ce projet et la méthode qui l'accompagne témoignent d'une inquiétante désolidarisation entre le CNRS et les universités, pourtant liés par la cotutelle de la grande majorité des UMR et UAR.

Les membres du Conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne sont également préoccupés par les effets délétères qu'est susceptible d'engendrer un projet qui revient de fait à mettre en concurrence les équipes des UMR entre elles voire les personnels au sein desdites équipes.

Dans un climat budgétaire très contraint, le dispositif des *Key Labs* peut avoir des conséquences majeures sur l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il en menace l'écosystème alors que le contexte imposerait une plus grande cohésion entre les acteurs.

Aussi le Conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne exprime-t-il ses plus vives réserves à ce projet, à l'instar du propre conseil scientifique du CNRS, et rejoint la demande de moratoire publiée par France Universités le 17 janvier dernier.

Loin de se satisfaire d'une augmentation du nombre de *Key Labs* envisagée en réponse au mouvement de rejet exprimé par l'immense majorité de la communauté scientifique, le Conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne demande une réforme radicale de ce projet de sorte que soient pleinement prises en considération les spécificités disciplinaires et territoriales des SHS et que soient conjointement définies les priorités scientifiques nationales et leur déclinaison locale.